

CHSCT Départemental de l'Essonne

santé et sécurité
conditions de travail

Relevé de décisions de la séance extraordinaire du 20 janvier 2016

Situation de l'école élémentaire Marcel-Pagnol de Vigneux-sur-Seine

Depuis 2013, l'école élémentaire Marcel-Pagnol de Vigneux-sur-Seine est au cœur d'une zone relevant d'un projet de renouvellement urbain de l'ANRU.

L'école est implantée au centre d'un ensemble de bâtiments destinés à la destruction.

Les travaux de désamiantage, le démontage, la destruction de ces unités d'habitation ont commencé en 2013.

L'école Marcel-Pagnol est à proximité immédiate d'une tour dont le démolissage est commencé depuis plusieurs mois.

Les personnels enseignants de l'école ont fait connaître, par signalements dans le registre de santé et sécurité au travail, que leurs conditions d'exercice étaient rendues extrêmement difficiles : bruits assourdissants, vibrations, poussières, chutes de gravats...

Un échange de courriers entre Monsieur le Maire de Vigneux-sur-Seine et Monsieur le Directeur Académique a permis de résoudre plusieurs problèmes de sécurité par modification du calendrier des travaux, par installation de tapis anti-gravats et par rehausse des merlons autour de la tour en destruction. Des horaires pour les travaux les plus bruyants ont été déterminés. Des mesures de bruit ont été conduites par la commune.

Compte tenu des signalements faits, les représentants des personnels au CHSCTD 91 ont voté à l'unanimité les deux avis suivants :

Premier avis :

Compte tenu de l'exposition prolongée des personnels aux bruits, aux vibrations et aux poussières, le CHSCT-D de l'Essonne regrette l'absence de délocalisation de l'école Pagnol pendant la déconstruction. Au regard de son rôle de prévention, il renouvelle sa demande de délocalisation des écoles Marcel Pagnol et Pauline Kergomard pour la suite des travaux.

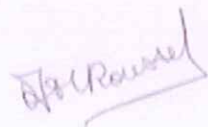
Vote pour : 7 – Vote contre : 0 – abstention : 0

Second avis :

Le CHSCT-D de l'Essonne considère qu'il est nécessaire que les personnels impactés par des travaux lourds bénéficient d'un suivi particulier sur la durée, notamment par la médecine de prévention.

Vote pour : 7 – Vote contre : 0 – abstention : 0

La Secrétaire du CHSCTD



Anne-Marie ROUSSEL

Le Directeur Académique,



Lionel TARLET